

O N R S
C. R. E. A.

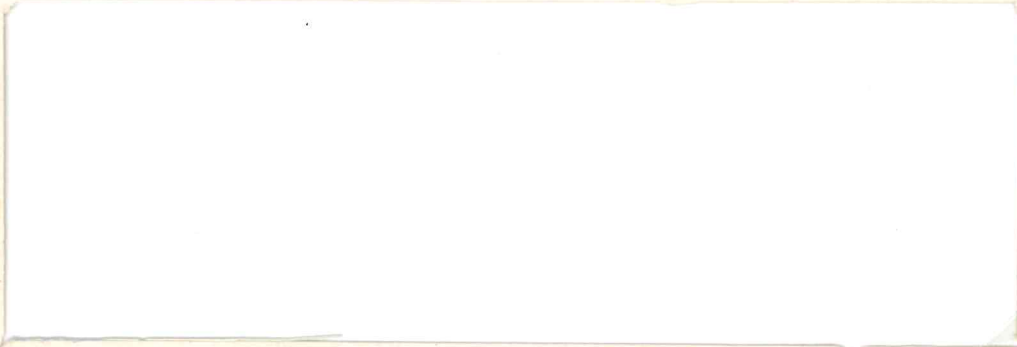
CENTRE DE RECHERCHES EN
ECONOMIE APPLIQUEE

SEMINAIRE



**“ PRODUCTIVITÉ - EMPLOI ET FORMATION DES REVENUS
DANS L'ÉCONOMIE ALGÉRIENNE ”**

29, 30 Novembre et 1^{er} Décembre 1977





OBSERVATIONS SUR LES PROBLEMES ECONOMIQUES
TRAITES AU SEIN DE LA CHERTE NATIONALE

A. BENACHENHOU

Centre de Recherche en Economie Appliquée pour le Développement	
CREAD DOCUMENTATION	
DATE D'ENTRÉE.....	
N° D'ORDRE.....	2291/149

La lecture des titres VI et VII de la Charte Nationale, conduit à un certain nombre de réflexions qui peuvent être articulées autour de trois thèmes principaux

- Les objectifs du développement,
- Les moyens de développement,
- l'organisation de la décision économique.

Pour chacun de ces thèmes, nous indiquerons en quel certains passages de la Charte Nationale doivent être amendés et dans quel sens.

I - Les objectifs de développement.

Le développement socialiste a pour objectif d'élever progressivement le niveau de vie des travailleurs par la satisfaction de leurs besoins fondamentaux. Cette définition implique trois conséquences :

- la nécessité d'accroître la productivité du travail sans que cette croissance se fasse systématiquement au détriment de l'emploi.

- la nécessité d'une orientation des investissements adéquats à la satisfaction des besoins des travailleurs.

- la nécessité d'un arbitrage clair sur l'organisation spatiale de l'activité économique, essentiellement des rapports villes/campagnes.

A ces trois niveaux, la Charte Nationale contient des éléments utiles mais d'autres restent ambigus.

1 - La Charte Nationale contient par exemple des arguments en faveur des techniques les plus avancées mais aussi une conscience aigüe de la dépendance technologique et des aléas socio-économiques d'une technique très sophistiquée.

Or de ce point de vue, le problème est relativement facile à poser : lorsqu'un bien de consommation (agricole ou non agricole) doit nécessairement être produit (en fonction d'un choix très clair au niveau des besoins à satisfaire), l'idéal est de faire le choix des techniques qui favorise simultanément l'emploi et la maîtrise technologique comme nous le verrons plus loin.

2 - L'orientation des investissements.

Sur ce plan, la Charte contient aussi des éléments utiles et d'autres qui doivent être réexaminés.

L'orientation la plus juste des investissements est celle qui favorise directement ou indirectement la production de biens destinés aux couches les plus nombreuses de la population.

L'option en faveur des industries de base, des industries de transformation, de financement ne pose aucun problème de principe si on s'entend clairement sur la structure de chacune de ces formes d'industrie. On peut difficilement contester la mise en place des industries élevant la productivité du travail dans l'industrie et dans l'agriculture, ni celles élevant le niveau de consommation de masse.

Il est cependant utile de souligner que l'argument "création des emplois" ne peut être un motif valable pour un développement industriel dans tous les sens. C'est un point qui sera soulevé plus loin. Une politique de l'emploi n'est pas nécessairement une politique de développement alors qu'une politique conséquente de développement est nécessairement une politique d'emploi.

3 - L'analyse des rapports villes/campagnes.

Le développement socialiste est un choix de civilisation. La distribution harmonieuse des activités économique et sociales entre les villes et les campagnes est de l'essence du socialisme. La civilisation industrielle, urbaine a développé des effets sociaux néfastes et on doit même se demander si cette civilisation est possible. Dès lors, l'analyse des formes d'industrialisation, rurale ou urbaine, des formes de développement agricole, qui organise le départ systématique des paysans vers les villes, ou au contraire essaie de le freiner, devient indispensable.

Dans la Charte Nationale, la position semble plutôt favorable à un développement industriel et urbain accéléré et l'organisation d'un départ considérable vers les villes. En tout cas, on y trouve peu d'options en faveur d'une rétention massive des populations vers les villes. Cette orientation n'emporte pas la conviction. Elle mérite en tout cas d'être discutée.

On discutera maintenant les fonctions de l'industrie et de l'agriculture dans le processus de construction du socialisme.

II - Les moyens du développement socialiste.

On analysera successivement les fonctions de l'industrialisation et de l'agriculture dans le développement socialiste.

I - Les fonctions de l'industrialisation.

Dans le développement socialiste, les fonctions de l'industrialisation sont claires à énoncer.

En premier lieu, l'industrie doit fournir les éléments nécessaires à la croissance de la productivité du travail dans l'agriculture et l'industrie elle-même et dans d'autres activités culturelles et sociales.

En deuxième lieu, l'Industrie doit fournir des biens de consommation à mesure que se développe le revenu par tête de la majeure partie de la population. Notons au passage que cette option nécessite au moins une planification des revenus.

Remarquons que ces deux fonctions de l'Industrie ne contiennent aucun à priori sur la forme de productivité du travail dans l'Industrie. Or, dans la Charte Nationale, si ces fonctions essentielles de l'industrialisation sont rappelées, d'autres fonctions sont énumérées ou implicitement évoquées qui soulèvent quelques problèmes.

En premier lieu, il est délicat de considérer que l'industrialisation a pour fonction de procurer des emplois de plus en plus nombreux. Cette conception a deux limites : la première est que l'industrialisation n'a pas seule vocation à développer l'emploi productif même si on peut admettre qu'en longue période ce sont les activités non agricoles (et non pas nécessairement industrielles ni urbaines) qui doivent fournir l'essentiel de l'accroissement de l'emploi.

La seconde limite est que l'emploi industriel ne peut être considéré indépendamment de la production qui se développe grâce à cet emploi industriel. C'est ainsi que l'accroissement de l'emploi qui conduirait à produire des biens non utiles socialement ou destinés en grande partie à l'exportation est peu souhaitable et même nuisible. On sait dans quelle dépendance se trouvent les pays du Sud-Est Asiatique qui ont choisi cette option exportatrice.

Malheureusement, il y a des passages de la Charte qui tendent à faire croire que l'industrialisation dorénavant se préoccupera beaucoup plus de l'emploi que par le passé, abstraction légèrement faite de la nature des biens produits.

En deuxième lieu, on doit aussi noter que dans certaines parties de la Charte, une fonction nouvelle de l'industrialisation apparaît qui est de se procurer des moyens de paiements extérieurs dans le but de réaliser une diversification des exportations.

L'intention est certes louable mais il est impératif de fixer avec beaucoup de précision les limites de cette fonction financière de l'industrie. Il y a là un danger de dépendance commerciale vis-à-vis de l'ex-

térieur et d'instabilité de notre système productif industriel qui ne doit pas être négligé. On devra admettre que la solution des problèmes financiers externes passe d'abord par la réduction des exportations.

En conséquence, il est peut être utile de supprimer les passages des titres VI et VII qui sont trop en faveur d'une orientation exportatrice de notre système industriel ou en faveur d'une recherche systématique de la croissance de l'emploi. Il est inutile de consacrer dans une Charte des orientations qui ne sont d'ailleurs ni sûres ni utiles.

Il serait par contre utile de mettre l'accent sur les formes possibles d'industrialisation rurale.

2 - Les fonctions de l'agriculture.

Dans le développement socialiste les fonctions du développement agricole sont claires à énoncer.

En premier lieu, l'agriculture a pour fonction de fournir les biens alimentaires nécessaires à satisfaire au mieux les besoins nutritionnels de la population.

En deuxième lieu, l'agriculture a pour fonction de fournir des emplois et le choix des techniques employées dans l'agriculture doit être orientée vers l'obtention d'une plus forte productivité à l'hectare et non pas à l'heure de travail.

Enfin, l'agriculture a aussi pour fonction d'élever le niveau des revenus des paysans et dans certaines circonstances on admettra que c'est là sa fonction essentielle.

Dans la Charte, le trait dominant de l'analyse du développement agricole semble être la modernisation de l'agriculture. Or, cette modernisation de l'agriculture (voir p. 60, 65, 66), (une fois réglé les problèmes de structure de propriété) ne répondent qu'au 1er objectif d'accroissement de la production et laisse de côté les autres : revenus et emplois.

Ceci apparaît d'ailleurs clairement dans le texte qui assigne à l'agriculture la mission essentielle d'assurer "l'auto-suffisance du pays dans les ressources d'origine agricole".

L'accent mis sur la "nécessité de techniques modernes d'exploitation et la recherche de l'efficacité" peut rendre concurrentiels les trois objectifs précités et l'histoire ancienne et nouvelle de l'agriculture algérienne est là pour le prouver. Mais on admettra en théorie que ces trois objectifs peuvent être simultanément poursuivis.

Dans ce cas, si l'on veut éviter les pièges de la modernisation outrancière qui, selon certains, est probablement peu efficace que celle-ci sera atteinte par une chute provisoire du niveau de production globale tant il est vrai qu'à l'heure actuelle il est indispensable de reconstituer les capacités productives du sol.

En tout état de cause, la Charte devra éviter cette confusion entre productivité sur la terre et productivité de la terre qui a causé tant de déboires à notre agriculture.

De même, quelle que soit la forme de croissance de la productivité de l'hectare, elle ne sera maintenue que par l'utilisation de travailleurs paysans et ceux-ci ne sont prêts à rester sur la terre qu'à condition de constater non seulement que leur niveau de vie n'est pas très inférieur à celui que connaissent les émigrés et les

travailleurs de villes (faute de quoi ils préféreraient devenir l'un ou l'autre) mais aussi que ce niveau de vie s'élève progressivement.

A ce propos, il est symptomatique de constater que les problèmes des rapports entre l'agriculture et l'économie sont traités tout à la fin du chapitre ayant trait aux objectifs de l'agriculture. Or, il devient clair que la restauration de la place de l'agriculture et de la paysannerie dans l'économie et la société constitue probablement le fond du problème socio-politique et donc économique de la société algérienne. En effet, si ce problème n'est pas réglé, il devient clair que l'accélération de l'exode rural rendra impératif le développement de l'emploi urbain et dans ce cas la maîtrise de ce développement de l'emploi urbain et de sa partie industrielle risque très probablement de devenir de plus en plus problématique. Des centres de décision incohérents entre eux et contradictoires à un développement socialiste risquent fort de se développer. Aussi bien, une politique massive d'investissements collectifs dans les campagnes devient un impératif du développement socialiste : l'organisation progressive de l'égalité devant les services publics administratifs, de l'éducation, de la santé est urgente. La politique des villages socialistes est un enjeu du développement socialiste du pays.

III - Les problèmes d'organisation économique.

L'analyse antérieure du contenu du développement socialiste et des moyens industriels et agricoles de ce développement par une définition très précise des fonctions de l'industrialisation et de l'agriculture conduit nécessairement à la question de l'organisation économique la plus adéquate à court, moyen et long terme pour réaliser ce processus de développement socialiste. Le problème de l'organisation économique est celui, fondamental, de la distribution du pouvoir de décision en matière d'investissement, de production, de répartition des revenus, de financement etc.....

1 - Constat sur la situation actuelle et son appréciation par le texte de la Charte.

A l'heure actuelle on est en présence en Algérie de trois centres principaux de décision économique. L'appréciation qu'en fait le texte de la Charte Nationale sera brièvement rappelé ;

A - Le centre de décision privé.

Il s'agit d'une part de la petite propriété urbaine ou rurale non exploiteuse qui "trouve sa place dans l'organisation sociale" et d'autre part de la propriété privée capitaliste.

En ce qui concerne la première, la Charte met l'accent sur la nécessité de la préserver et de promouvoir son insertion progressive dans le mécanisme social d'organisation de l'économie surtout la paysannerie.

En ce qui concerne la seconde, le texte de la Charte tout en développant une analyse politique juste (l'exclusion de la bourgeoisie de tout pouvoir et influence politique) reconnaît, à l'étape actuelle, sa nécessité économique dans certains secteurs.

Le problème théorique fondamental est de se demander si le processus privé d'accumulation du capital peut être maîtrisé par l'Etat en vue d'une utilité sociale ou non ? Ou en sens inverse si l'existence et le développement de cette bourgeoisie capitaliste n'est pas une entrave à une maîtrise étatique de la décision économique. C'est ce qu'on verra plus loin.

B - Le système de décision coopératif.

Il s'agit des unités de production issues de la mise en oeuvre de la Révolution Agraire dans les campagnes. Dans le cadre de ces unités de production le principe est que la décision économique d'investissements de



production, de répartition est mise en oeuvre par le collectif des travailleurs.

Le texte de la Charte Nationale, en parlant de l'agriculture, reconnaît que cette activité est incompatible avec la décision bureaucratique centralisée. Mais la question essentielle devient de savoir si le système coopératif, totalement isolé de la décision économique publique ne finira pas par subir la logique actuelle du marché indépendamment de l'orientation globale de l'agriculture, des spéculations etc....

La Charte Nationale met l'accent sur la nécessité d'uniformiser les formes de gestion dans l'agriculture. Il rappelle la nécessité de trouver une articulation concrète des moyens de cette articulation est insuffisante à réaliser.

C - Le système de décision étatique.

La Charte Nationale présente la propriété d'Etat comme la forme ultime de la propriété sociale. Au plan de la définition juridique cette présentation ne pose pas de problème fondamental. Le texte ne cesse de rappeler, à juste titre, que les moyens de production que mettent en oeuvre les Sociétés Nationales et les moyens de l'Administration sont propriété d'Etat. Ces rappels sont indispensables.

Mais le texte reste relativement imprécis sur le mode de fonctionnement concret de cette propriété d'Etat.

Le texte de la Charte saisit ce mode de fonctionnement en identifiant simplement la propriété juridique de l'Etat et sa capacité économique effective d'orienter les investissements, d'orienter la production, de fixer les prix, les revenus, etc...

En effet, le passage du titre II sur les formes socialistes de gestion est très significatif à cet égard. Il repose sur le postulat que les décisions fondamentales d'investissements, de production de prix et de revenus sont prises au niveau de l'Etat, propriétaire des moyens de production. C'est donc un postulat sur la centralisation déjà acquise des décisions économiques. Or cette centralisation est à faire.

2 - Appréciation de l'état actuel de la distribution du pouvoir économique et des positions de la Charte Nationale.

L'ensemble des fonctions de l'industrie et de l'agriculture que nous avons identifiées, suppose une forme progressivement unifiée d'exercice du pouvoir économique : orientation des investissements, choix des techniques et politique technologique, politique des prix et des revenus etc.....

La question fondamentale est de se demander si la situation actuelle de la distribution du pouvoir économique est favorable à cette unification et en cas contraire quels sont les moyens à mettre en oeuvre pour unifier cette décision économique. Deux obstacles semblent se dresser actuellement face à cette unification progressive.

Le premier obstacle est constitué par l'existence même de la bourgeoisie : l'existence de centres multiples de décision économique^{que} sont les entreprises privées n'est pas nécessairement favorable à la planification progressive de la décision économique. La liberté de choix des investissements, des techniques, la fixation des prix et des revenus constitue une entrevue pour l'Etat dans le domaine della politique des prix, des revenus et de l'investissements.

Chacun sait que l'entreprise privée est strictement guidée par des considérations mercantiles à court terme et dans ce cas peut être un moyen d'affaiblissement de la décision économique publique. Certains peuvent affirmer que la bourgeoisie a un statut-anti-impérialiste en raison de sa faiblesse. Certes, si on considère simplement le problème du point de vue della bourgeoisie, il est évident qu'elle est objectivement anti-impérialiste, du point de vue des marchés, mais elle ne l'est plus du point de vue des techniques de production (alliance avec les firmes extérieures pour se procurer de la technologie) ni du point de vue financier. Par rapport à la planification et à la construction du socialisme, les choses deviennent moins évidentes.

évidentes : en premier lieu, rien ne prouve que les entreprises privées fournissent les biens à des prix concurrentiels. On doit au contraire admettre que la structure oligopolistique du secteur leur permet de développer une politique de hauts prix et de sous-utilisation des capacités de production. De même, la politique des revenus et des prix qui est adoptée par ce secteur n'est pas favorable à une allocation rationnelle des travailleurs et des moyens de production.

De plus, on ne voit pas, par quel miracle, une bourgeoisie peut en même temps augmenter son pouvoir économique en acceptant d'être exclue du pouvoir politique.

Le deuxième obstacle qui doit être identifié est celui de la forme actuelle de décision au sein du secteur public.

On doit admettre que, en dehors du respect des grandes orientations d'investissements tracée par l'Etat, la décision économique au sein du secteur public a tendance à se disperser.

La politique des prix, des salaires, de la production, de la technologie, des investissements a encore beaucoup de progrès à faire en raison des insuffisances actuelles du processus de planification et probablement aussi de l'accélération du taux d'accumulation.

La Charte Nationale parle de la nécessité d'une planification impérative et rigoureuse. Ceci est positif mais par ailleurs la planification est présentée comme une ardente obligation dans le processus de construction du socialisme. Il est un fait que si la planification est simplement élevée au niveau d'un dogme, elle ne sera certainement pas opérative.

Or, la centralisation et l'unification de la décision économique dans le secteur public est une nécessité impérieuse de la construction du socialisme.

Faute de cela, on peut parfaitement imaginer que chacune des entreprises publiques, devant l'ensemble des contraintes qu'elle subit peut développer sa logique propre et se prêter de moins en moins à la logique d'ensemble du processus économique.

Dans ce cas, il est clair, que le souci de l'indépendance nationale qui est le fondement de toute politique de construction du socialisme risque d'être battu en brèche par la nécessité, souvent impérieuse pour chaque Société Nationale de trouver une solution à ses problèmes technologiques, commerciaux, financiers, de gestion etc... On peut même affirmer que faute d'une planification rigoureuse et non nécessairement bureaucratique, l'emprise des centres de décision Internationaux s'accroîtra sur l'économie algérienne, indépendamment de la volonté politique des agents économiques algériens.

Un exemple peut servir d'illustration : personne ne nie la nécessité d'une mise en place et d'une consolidation d'une industrie de base pour promouvoir la productivité.

Mais l'industrie de base nécessite une technologie en provenance de l'étranger. Or, toute consommation de produits technologiques externes constitue une dépendance. Il est nécessaire d'organiser la production technologique interne dont l'objectif est de maîtriser la maintenance et la reproduction des équipements utilisés. Or, au niveau de chaque entreprise publique, il paraît évident que la

logique de développement la pousse plus à réaliser des investissements (par exemple pour faire face à une demande croissante) qu'à tenter de maîtriser les conditions de maintenance et de reproduction des équipements. Dans ce cas, on peut simultanément avoir une industrie de base sans pour autant la maîtriser.

D'autres exemples dans le domaine financier, commercial, peuvent être trouvés. Dans ce cas, on ne peut parler abstraitement de consolidation du secteur public sans analyser les forces qui animent ce secteur, public les conditions de son développement et de son élargissement.

L'impérialisme ne peut être identifié simplement à l'investissement direct dans un pays déterminé. Ses formes d'action et de domination sont autrement plus complexes actuellement. L'action anti-impérialiste consiste précisément à soumettre chaque partie du secteur public à la logique d'ensemble. La dispersion du pouvoir économique est la voie royale de soumission de l'économie algérienne aux intérêts de l'impérialisme en raison même des problèmes économiques qui naissent de ce développement.

De même, la mise en place du système coopératif dans l'agriculture, la décentralisation effective de l'autogestion ne peuvent faire oublier le point fondamental de la planification des orientations principales du développement agricole. Le système coopératif ou toute autre forme de gestion des exploitations agricoles ne peut être considéré que comme un moyen décentralisé de planification des activités rurales et en premier lieu de la production agricole.

Les remarques qui précèdent montrent pourquoi on ne peut se satisfaire de concevoir la construction du socialisme en termes d'étapes se succédant mécaniquement. C'est pour nous l'occasion de donner notre point de vue sur la thèse de "la voie non capitaliste" de développement qui recouvre en fait une certaine conception mécanique des étapes.

En effet, selon cette thèse la construction du socialisme passe nécessairement, après la liquidation des positions économiques étrangères, par une première étape au cours de laquelle le secteur public, moyen de base de l'industrialisation doit être instauré, consolidé, élargi. De même, une bourgeoisie nationale non compradore peut jouer un rôle dans la construction de ces bases

matérielles. On serait alors en présence d'un front anti-impérialiste de construction nationale des bases du socialisme. Ce serait l'étape nationale démocratique mettant en place un développement "non capitaliste". Dans une seconde étape, les forces réellement acquises du socialisme.

La thèse rappelée ci-dessus n'emporte pas la conviction parce qu'elle néglige trois éléments fondamentaux :

- La définition des "bases matérielles" du socialisme. Celles-ci ne sont pas neutres. On ne construit pas le socialisme à partir de n'importe quelles bases matérielles. L'industrie de base n'est pas en elle-même une base matérielle du socialisme sinon beaucoup de pays seraient depuis très longtemps socialistes. La dispersion du pouvoir économique n'est certainement pas non plus une "base matérielle" du socialisme.

- La bourgeoisie non compradore n'est pas encore anti-impérialiste. En effet les conditions de son développement la rapprochent plus des firmes extérieures qu'on ne croit. Elle peut aussi par son développement, altérer par de multiples voies, la cohérence de l'économie dans son ensemble : dans le domaine de la politique des prix des revenus, des investissements etc

- Enfin, pour être un instrument efficace de construction du socialisme le secteur public doit être soumis à une planification unifiée et puisant son sens dans une participation active des travailleurs non seulement au moment de l'élaboration et de la fixation des objectifs.

Au total, la thèse précitée néglige toutes les forces centrifuges qui peuvent affecter le fonctionnement économique. Elle repose aussi sur le postulat, que la construction des "bases matérielles" du socialisme, non définies, apportera d'elle-même les moyens d'une planification démocratique plus avancés de l'économie dans son ensemble. Ce qui est rien moins que sûr.

3 → Recommandations de politique économique.

Les recommandations qui suivent sont fondées sur le principe de l'unification et de la démocratisation progressives de la décision économique faite desquelles le contenu du développement socialiste sera altéré.

1/ Les recommandations Relatives aux fonctions de l'Industrie et de l'Agriculture.

Il est bon d'affirmer certains principes très clairs à ce niveau et effacer les ambiguïtés ou incompréhensions qui résulteraient d'orientations très vagues en la matière.

1er Principe :

La fonction de l'industrialisation n'est pas fondamentalement d'accumuler les capitaux monétaires ni de développer l'emploi quelqu'en soient le contenu et l'orientation.

Dans ce cas il est souhaitable d'éviter les actions et raisonnements qui ont tendances à défendre ce point de vue.

2ème Principe :

L'industrialisation n'a pas pour objectif d'accumuler des devises ce qui développerait des tendances néfastes à l'extraversion. De même la recherche de marchés extérieurs ne saurait justifier l'association avec des Groupements étrangers. Les "tendances lourdes" de l'économie mondiale doivent être examinées avec attention avant d'engager une action quelconque.

3ème Principe-

L'industrialisation doit conduire à une maîtrise croissante non seulement de la consommation de technologies extérieures mais de production interne de ces technologies. La réflexion sur le "colonialisme technologique" doit être renforcée.

4ème Principe :

L'industrialisation a pour fonctions essentielles d'accroître les productivités du travail, celle-ci étant scientifiquement déterminées et de fournir les biens de consommation indispensable à mesure que s'élève le niveau de vie moyen. Elle ne saurait être orientée vers la satisfaction des besoins d'une minorité ou des marchés extérieurs. Pour les actions exportatrices, elles ne peuvent être envisagées que marginalement et en liaison avec la demande interne.

5ème Principe-

Le développement agricole ne peut être analysé uniquement en termes d'accroissement de la production agricole mais doit être resitué dans le cadre d'une politique de développement rural impliquant aussi une certaine industrialisation et le choix de techniques aptes à assurer un accroissement de la productivité à l'hectare sans pour autant déprimer le niveau de l'emploi. Les options, même paysannes, en faveur de technologies très avancées ne sauraient être toujours, le fondement de la politique agricole.

L'accent doit aussi être mis sur la nécessité d'une mobilisation intensive de la force de travail dans des actions de défense, de restauration et d'extension de la surface agricole utile.

Enfin, il est utile de définir dans quelles conditions l'Etat peut intervenir en faveur de la paysannerie parcellaire pauvre qui constitue la partie la plus touchée par l'exode rural. Vis-à-vis de cette paysannerie une politique d'alliance très active doit être menée.

2/ Recommandations relatives à l'organisation de la décision économique.

1er Principe :

Une planification plus active doit être définie vis-à-vis du secteur public.

Cette définition doit être réalisée au niveau de l'objet des procédures et des acteurs de la planification.

L'objet de la planification doit être défini avec précision : quelles sont les décisions qui relèvent nécessairement des instances centrales de planification (volume et qualité des productions, orientations principales des investissements, prix et revenus, choix technologiques fondamentaux) et ceux qui relèvent des cellules de planification des unités de production : relations avec

clients et fournisseurs, organisation de la production, distribution de la production entre unités etc....

Un modèle de planification doit être élaboré. Il s'impose en raison de la diversification croissante des activités économiques dans tous les secteurs.

Au niveau du fonctionnement de la planification le modèle retenu devra définir très clairement les procédures à mettre en place de manière que les unités de production ne soient pas mises dans un mécanisme bureaucratique de contrôle tandis que les autorités centrales de planification se trouvent privées souvent des décisions essentielles et qui engagent l'avenir du pays. Au total le fonctionnement de la planification doit éviter l'inversion classique des rôles et responsabilité que nous connaissons actuellement.

Dans le choix des acteurs de la planification on doit se féliciter du caractère démocratique que la Charte entend donner à cette planification. On doit en effet bien constater que les fonctions de l'industrie et de l'agriculture dans une perspective socialiste ne sauraient se concevoir sans une intervention permanente des travailleurs des villes et des campagnes aux deux niveaux où se prennent les décisions de planification : autorité centrale et cellule de planification.

2ème Principe : La planification du secteur agricole.

Dans ce domaine, la plus forte décentralisation est indispensable mais elle ne doit pas être assimilée à la primauté de la loi de l'offre et de la demande. Une politique contractuelle à tous les niveaux s'impose. Il appartient à l'autorité centrale de planification de définir les grandes orientations de la production par zones homogènes. Les travailleurs de la terre doivent se lier par contrats aux structures de commercialisation et d'approvisionnement. Celles-ci seront un instrument réel de liaison entre les autorités planificatrices et les unités de production. De même, il devient nécessaire d'institutionnaliser la participation des travailleurs de la terre à la définition des grands choix en matière de production agricole et de la politique des prix en aval et en amont. Vis-à-vis du secteur agricole, la politique des prix et des contrats sera certainement la voie essentielle pour restaurer la libre initiative des travailleurs et la croissance de la production.

3ème Principe :

Si la participation du secteur privé est admise on doit effectivement mettre en place les procédures d'accompagnement de cette accumulation du capital. Les politiques des prix et des salaires seront certainement plus efficaces que la politique fiscale. De même, la politique du crédit doit être utilisée pour orienter l'investissement. On doit aussi prendre conscience que l'auto-financement du secteur privé est son atout majeur pour échapper au contrôle de l'Etat.

La politique la plus conséquente sera alors d'identifier les secteurs et les formes de l'accumulation du capital par le secteur privé afin d'évaluer les possibilités d'une extension du secteur public (au niveau des wilayate et des communes) susceptible de remplir les tâches actuellement remplies par le secteur privé.

4ème Principe :

Un secteur particulier doit recevoir l'attention de l'Etat de l'organisation économique. C'est celui de la consommation et de la production technologique, la situation actuelle se caractérise par une forte atomisation des choix de consommation technologique. Dans ce

domaine où l'impérialisme se déploie avec force, il est indispensable que la décision soit plus centralisée. Faute de cette centralisation, il est peu probable qu'une production technologique conséquente soit organisée.

CONCLUSION

La politique économique Algérienne est à la croisée des chemins. La construction du socialisme doit nécessairement se fonder sur une analyse théorique juste. Les erreurs et insuffisances du passé doivent servir à enrichir l'avenir. De même que la théorie doit puiser dans ces enseignements, la pratique ne peut être exclusivement volontariste.